

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00017

DISPOSITIF WELCOME PACK DESIGN - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES OPTIMIZ NETWORK ET WAFAPP

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240001710

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DISPOSITIF WELCOME PACK DESIGN - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES OPTIMIZ NETWORK ET WAFAPP

Contexte

Un dispositif d'accompagnement des startups a été mis en œuvre pour accélérer la création des « pépites » de demain et affirmer la position de Saint-Etienne au sein de la French Tech Saint-Etienne Lyon.

L'un des objectifs vise à l'accélération de l'innovation en favorisant les interfaces entre laboratoires et startups, en soutenant la réalisation de démonstrateurs et en développant les aides dans le domaine du design, du numérique et des hautes technologies.

Concernant le domaine du design, Saint-Etienne Métropole et les équipes de la Cité du design font le constat que celui-ci est trop souvent le chaînon manquant des actions de compétitivité et d'efficacité des entreprises. A ce titre, le dispositif Welcome Pack Design a été mis en place afin d'inciter les entreprises à innover par le design (délibération du Bureau métropolitain du 11 mai 2023).

L'objectif est d'accompagner les entreprises à passer le pas et à expérimenter le design afin de pouvoir en mesurer tous les effets positifs : différenciation, meilleure acceptation par le marché, accélération des processus d'innovation, etc.

Dans ce cadre-là, deux entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif MIND (Métropole Innovation Design) souhaitent mobiliser cette nouvelle aide à l'innovation.

Optimiz Network

- Présentation de l'activité

Optimiz Network développe des solutions IOT (l'Internet des Objets) dans le domaine du bâtiment, de la ville et de l'industrie. Elles s'appuient sur des réseaux de capteurs ainsi que sur une plateforme numérique en ligne qui permet aux utilisateurs d'accéder à leurs données.

L'éventail des applications exploitables depuis cette plateforme est extrêmement large (gestion de l'eau, qualité de l'air, performance énergétique, etc.). Toutefois, un usage innovant ressort : la supervision et la sécurisation des réseaux télécoms.

- L'accompagnement et le besoin

Afin de poursuivre le développement de son activité, l'entreprise a besoin de mener une étude des usages et de design de la plateforme qui sera développée rapidement sous la forme de Wireframes et d'une première preuve de concept afin de la confronter à des

utilisateurs, obtenir leurs retours et itérer sur les améliorations à mettre en œuvre pour les développements définitifs qui découleront de la phase avant-projet définitif.

Pour ce faire, le dispositif Welcome Pack Design lui permettrait d'agir sur trois phases :

PHASE 1_Exploration et usages

- Participation aux atelier "usages telecom"
- Préparation, animation et synthèse de 3 mini focus groupe utilisateurs

PHASE 2_Avant Projet Sommaire et preuve de concept

- Esquisses papiers et prototypage quick & dirty,
- Design & prototypage d'une maquette interactive
- Design, intégration des modes d'accès à la donnée (tableau de bord, modélisation 3D, IA) et développement du POC
- Tests utilisateurs (+itérations en vue des modifications à apporter permettant la validation avant phase APD)

PHASE 3_Avant Projet Développé & preuve de concept avancée

- Design system et maquette détaillée
- Amélioration du design (UX/UI) / POC

- La demande de financement

Optimiz Network a sélectionné l'Agence de design Distorsion, située 5 rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Etienne, pour la réalisation de cette prestation d'un montant de 29 900 € HT.

Dans le cadre du Welcome Pack Design, 80 % de la prestation est prise en charge dans la limite d'un montant maximum de 30 000 € HT soit 23 920 € dans le cas présent.

Le financement de la prestation sera versé sous forme d'une subvention à l'entreprise Optimiz Network en deux fois :

- Un acompte de 50 % à la notification de la convention soit 11 960 € ;
- Le solde sur présentation de factures et des livrables par l'entreprise.

WaffApp

- Présentation

L'application WAFFAPP permet aux randonneurs de connaître en temps réel certains dangers qui pourraient se trouver sur leur parcours (présence de chiens dangereux, passage impraticable, chasse en cours...). Elle permet de partir en balade en toute sécurité et de contourner des secteurs potentiellement dangereux.

Gratuite et fonctionnant de manière collaborative à la manière de Waze pour les automobilistes, elle recense aussi les points d'intérêt à voir lors d'une balade comme les panoramas, les sites naturels remarquables, les gîtes ou encore les points d'eau potable.

Dans ce cadre-là, Waffapp vient de développer pour le compte de l'Office de tourisme de Saint-Etienne, une dizaine de parcours numérisés mettant en avant les points remarquables de chacun d'entre eux.

- L'accompagnement et le besoin

Afin d'améliorer l'application, la société a besoin d'un accompagnement via le dispositif Welcome Pack Design sur les 3 phases suivantes :

ETAPE 1 – DIAGNOSTIC

Mise à plat de l'existant afin de recontextualiser le projet et de mettre en évidence les points à travailler :

- Analyse de l'application,

- Atelier usagers : atelier avec 5 usagers WAFFAPP, et un autre avec 5 non-usagers avec interview, focus group, et observation silencieuse,
- Restitution des préconisations : compte-rendu des analyses de l'atelier et des préconisations.

ETAPE 2 – CRÉATION / DESIGN UX-UI

Cette étape comprend l'UX (ergonomie / usage) et l'UI (design graphique).

ETAPE 3 – INTÉGRATION

Cette partie est stratégique dans le déroulement du projet et permet de finaliser tous les écrans ou éléments manquants en lien avec des tests maquettes.

- La demande de financement

Waffapp a sélectionné l'Agence de design I hate Design, située 7 Route de Montbrison 42600 Mornand-en-Forez, pour la réalisation de cette prestation d'un montant de 23 725 € HT.

Dans le cadre du Welcome Pack Design, 80 % de la prestation est prise en charge dans la limite d'un montant maximum de 30 000 € HT soit 18 980 € dans le cas présent.

Le financement de la prestation sera versé sous forme d'une subvention à l'entreprise Waffapp en deux fois :

- Un acompte de 50 % à la notification de la convention soit 9 490 €,
- Le solde sur présentation de factures et des livrables par l'entreprise.

Règlement du Welcome Pack Design - Modification

Pour sécuriser et renforcer la bonne utilisation des deniers publics et objectiver le choix du prestataire, le règlement impose dorénavant de présenter 2 devis, point qui n'avait pas été rendu obligatoire dans le règlement initial. Il sera vérifié que les devis répondent bien au cahier des charges.

En conséquence, l'article 6 du règlement du dispositif Welcome Pack Design intitulé « Sélection des dossiers/pièces à fournir » est complété comme suit :

Les entreprises pouvant mobiliser le Welcome Pack Design devront :

- *Être passées devant le jury du Comité MIND pour valider le projet d'innovation ;*
- *Faire valider leur besoin d'accompagnement en design auprès de la Cité du design ;*
- *Présenter deux devis concurrents pour la prestation demandée.*

En cas de difficultés sur le choix du prestataire, un comité d'expert composé de Saint-Etienne Métropole, de la Cité du Design et d'un pôle de compétitivité ou cluster de l'activité principale de l'entreprise pourra être mobilisé pour trancher sur la prestation adéquate.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement de la subvention d'investissement à l'entreprise OPTIMIZ NETWORK soit 23 920 € versés en deux fois ;**
- **approuve le versement de la subvention d'investissement à l'entreprise WAFFAPP soit 18 980 € versés en deux fois ;**

- approuve la modification de l'article 6 du règlement du Welcome Pack Design telle que décrite ci-dessus ;
- approuve les conventions types à intervenir et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement Innovation et numérique - INUM/20421/SUFT.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE